

Syndicat Emeraude.fr



(https://www.syndicat-emeraude.fr/sites/default/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/article%201%20-%20consignes%20de%20tri.jpg?itok=YqbuJ-Js)

L'extension des consignes de tri

Cela fait plus d'un an que le Syndicat Emeraude a mis en place de nouvelles consignes de tri pour l'ensemble des 280 034 habitants du territoire qui le composent. Retour sur ce grand changement qui s'est opéré il y a peu.

Publié le 13 mai 2020

Le tri des déchets est le geste préféré des Français pour lutter contre la pollution et le dérèglement climatique. En effet, 87% de la population déclarent faire ce geste à la maison ou au travail. Et les habitant(es) d'Île-de-France n'y coupent pas ! Depuis plusieurs années, le geste de tri ne cesse de se confirmer dans cette région. On peut même dire que nous en sommes les précurseurs puisque la moitié des territoires ayant mis en place les nouvelles consignes de tri se trouve en Île-de-France. En effet, depuis le mois de mai 2019, c'est un fait : les consignes de tri pour le bac jaune se sont simplifiées au maximum. Désormais tous les emballages et tous les papiers se trient. Une petite révolution, qui balaie les derniers doutes sur certains emballages. C'est ainsi que le pot de yaourt, la barquette de jambon en plastique, le pot de crème fraîche, la boîte d'œufs en plastique, [...] ou encore les sacs plastiques vont pouvoir à leur tour trouver une seconde vie grâce au recyclage.



URL de la page: https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/extension-des-consignes-de-tri?is_pdf=true

Votre implication

Grâce à l'implication en amont des équipes du Syndicat Émeraude, mais également des prestataires qui ont œuvré pour cette mise en place (remplacement par anticipation de 13 000 bacs jaunes qui seraient devenus trop petits par une taille supérieure), les habitants peuvent trier toujours plus d'emballages.

Une petite révolution qui n'a de sens que grâce à l'implication de chacun des 278 000 habitants du territoire.

Des chiffres prometteurs

En 2018, c'est 9 114.3 tonnes de déchets recyclables collectées qui ont été revalorisées sur le territoire du Syndicat Émeraude, soit exactement 33.05 kg par habitant. Si ce chiffre était déjà supérieur l'année précédente, en 2019, nous sommes passés à 9 967.1 tonnes grâce aux extensions des consignes de tri ! Soit 35.8 kg de déchets revalorisés par habitant, une augmentation de 2.8 kg pour chaque habitant dans l'année ! Un chiffre en constante augmentation grâce à tous vos efforts ! **À nous tous d'encourager nos proches, nos voisins, notre résidence dans le tri des déchets !**

Le Syndicat Émeraude est très confiant quant à la suite des opérations, et très fier de l'implication des trieurs du territoire.



Un problème de bac ?

Si votre bac jaune de 80 litres n'a toujours pas été remplacé, contactez-nous au plus vite afin que le nécessaire soit fait. **Vous êtes prioritaire.**

Si votre bac est devenu trop petit, n'hésitez pas à contacter les équipes techniques du Syndicat Émeraude pour procéder au remplacement de votre bac par un volume plus grand.


Un seul numéro : 01 34 11 92 92



CONTACT



SERVICE TECHNIQUE

 01 34 11 92 92

 12 rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis Bouchard

 [VOIR LA FICHE](#)



[\(https://www.syndicat-emmaude.fr/\)](https://www.syndicat-emmaude.fr/)

SYNDICAT EMERAUDE

12 r Marcel Dassault
Parc d'activités Les Colonnes
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

 01 34 11 92 92



URL de la page: https://www.syndicat-emmaude.fr/actualites/extension-des-consignes-de-tri?is_pdf=true